
Renvoi au comité des finances du don à la patrie fait par le citoyen Fardeau, de la commune de Saumur (Maine-et-Loire), lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances du don à la patrie fait par le citoyen Fardeau, de la commune de Saumur (Maine-et-Loire), lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 256;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25463_t1_0256_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

faite; pouvoient ils? resister à des hommes libres, dont l'intrepidité, et leur marche rapide a été si dirigée, et si bien soutenue par le représentant du peuple Soubrani? Non sans doute, les vils esclaves et leurs suppôts, malgré leur prétendue superiorité, apprendront ce que valent les republicains français. L'intrepide general Dugommier, a delivré le sol sacré de la Republique, de cette horde de monstres, qu'ils n'auroient jamais enlevé a des hommes libres si la sceleratesse des traitres, qui les commandoit, ne l'eut lachement vendu, a un tiran qui merite lui meme la mort, oui citoyens legislateurs, la petite société populaire de Touget, en vous felicitant de la brillante victoire, remportée par nos freres les sans-culotes du midi et ou le representans qui a merité votre confiance, a si bien repondu a vos esperances, vous invitent a les fouiller jusques dans leurs cendres.

Donnés aux tirans coalisés des exemples forts, frappés sans pitié les ennemis du peuple, vous avés juré une guerre à mort, non seulement a ceux du dehors, mais encore aux conspirateurs des droits de la nation, et les avilisseurs de la representation nationale. D'après cette marche revolutionnaire, la republique voyant disparoitre les mechants de son sein[,] son unité sera parfaite, les factions disparoitront, et la nation française savourera les delices des bien-faits; que le nouveau gouvernement, que vous etablissés doit leur assurer, c'est le vœu d'une petite masse de sans culottes reunis en société a Touget».

LARROQUE (presid.), ARTAGNAN (secret.), CHAUBON (secret.).

12

Le citoyen Fardeau, de la commune de Saumur, département de Maine-et-Loire, écrit à la Convention nationale qu'il remet à la patrie la pension de 800 liv. qu'elle lui fait en sa qualité de ci-devant prêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).

13

Le citoyen Guillot, notaire public et maire de la commune de Martin Roche-Rousse et Vercops, département de la Drôme, écrit à la Convention nationale qu'il fait hommage à la patrie du montant de la liquidation de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin renvoi au comité de liquidation (2).

14

Les citoyens composant la société populaire de Graveson, district de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône, remercient la Conven-

tion nationale d'avoir envoyé dans leur département le représentant du peuple *Maignet*, dont les discours mâles et persuasifs, disent-ils, ne respirent que l'amour de la liberté et de la vertu, l'horreur du vice, la haine des tyrans, et, comme des traits enflammés, embrâsent leurs ames du feu sacré du patriotisme. Ils invitent la Convention à conserver encore dans leurs contrées ce brave montagnard, et à rester à son poste pour perfectionner la régénération et le bonheur du peuple français et de l'humanité entière.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de falut public (1).

15

Le citoyen Michaud, général en chef de l'armée du Rhin, fait passer à la Convention nationale deux adresses des citoyens composant cette armée, par lesquelles ils témoignent leur admiration et leur reconnoissance aux legislateurs sur leurs glorieux travaux, et particulièrement sur les mesures sages et vigoureuses qu'ils ont prises pour déjouer et punir les infâmes conspirateurs; invitent la Convention à rester à son poste, et jurent entre ses mains de verser leur sang pour le triomphe de la République, et pour faire respecter la representation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Au quartier-g^{al} de Kirveiller, 4 prair. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen Président !

Je t'envoye avec la plus vive satisfaction les adresses ci jointes : elles contiennent la preuve des sentimens republicains de mes braves freres d'armes, qui prouvent tous les jours qu'ils sont vraiment dignes de la liberté pour laquelle ils combattent. Veuille présenter à la Convention Nationale, ces témoignages de leur patriotisme, qui sont également gravés dans leurs cœurs et dans le mien. S. et F. ».

MICHAUD.

[...flor. II].

« Législateurs,

L'Armée du Rhin a combattu et combattra toujours pour assurer le triomphe de la Révolution et consolider notre liberté; elle a fait le serment de vaincre ou mourir, aussi ne déposera-t-elle les armes que lorsqu'elle aura anéanti les ennemis de la Patrie

Vous braves et incorruptibles représentants, continuez, avec courage, surveillance, justice et sévérité, les glorieuses fonctions dont vous à chargés le Peuple, et le Peuple sera sauvé.

L'énergie avec laquelle vous avez arrêté et fait punir les conspirateurs Danton, Chabot, Hébert et leurs complices, prouve le zèle attentif que vous mettez à accélérer le bonheur

(1) P.V., XL, 261.

(2) P.V., XL, 262. Bⁱⁿ, 14 mess. (suppl¹); J. Sablier, n° 1419.

(3) C 309, pl. 1205, p. 22 à 24.

(1) P.V., XL, 261. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl¹).

(2) P.V., XL, 261. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl¹).